Cette association, autorisée par le Conseil Départemental, propose de nombreux services d'aide au maintien à domicile des personnes âgées et/ou souffrant de handicap. Si vous éprouvez des difficultés avec l'un(e) de vos proches en perte d'autonomie, "La maison de l'aide à domicile" est votre solution.

Publié le 08 décembre 2020

La perte d'autonomie d'un proche... Nous sommes tous, de près ou de loin, confrontés à cette problématique qui s'accompagne souvent, et c'est légitime, du souhait de la personne concernée de continuer à vivre chez elle.

La situation est complexe mais des solutions existent : **nous vous avons déjà présenté l'Adar** [1], vous connaissez certainement les services proposés par le CCAS et la ville **[2]** (repas à domicile, téléalarme...), voici *La Maison de l'aide à domicile*, présente sur notre territoire depuis plusieurs dizaines d'années.

Créée il y a de cela un demi-siècle, cette association bénéficie d'un agrément préfectoral et est autorisée par le Conseil Général.

Ses prestations ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et peuvent bénéficier d'un éventuel avantage fiscal.

Les services que propose *La Maison de l'aide à domicile* sont de quatre types :

> la prise en charge globale de la personne**,** jusqu'aux soins à domicile

> l'aide à la personne : toilette, levers, couchers, prises de repas, gestion de l'incontinence

> l'aide domestique : entretien du logement, du linge, courses de proximité, préparation des repas

> des services complémentaires, répondant aux besoins ciblés des clients **:**

"*Sécuriclés*", un coffre sécurisé, fixé à l'entrée du logement du client, et renfermant ses clés, permettant l'accès à son logement pour les intervenants qui doivent se rendre chez lui

"*AVosCourses*", service de commande et de livraison de courses, réalisé par un conseiller courses se rendant au domicile pour effectuer une commande sur internet, et venant la livrer en camionnette

réfrigérée le lendemain,

"*Petit Bricolage*", un homme toute main venant réaliser des opérations de petit bricolage ne nécessitant pas l'intervention d'un artisan (débouchage d'un évier, remplacement d'une ampoule, fixation d'une barre de rideaux etc.)

"*La garde itinérante*" est un service de garde proposant la réalisation d'interventions de courtes durées, de jour comme de nuit, 7 jour sur 7, à fréquence régulière, en urgence ou planifiées. Sur un simple abonnement, l'association peut également devenir le référent principal de votre Téléalarme, sans que vous ayez à changer de contrat.

Une conseillère à votre service

Sabrina Golleret est votre référente sur le territoire.

Elle est à votre disposition pour tout renseignement, pour une évaluation précise et gratuite de vos besoins, et pour vous aider à constituer votre dossier de financement (APA, PCH, Aide Sociale, Caisse de retraite ou autre) mais aussi pour suivre l'évaluation de vos besoins et la bonne réalisation des prestations.

Elle est joignable au 06 38 50 60 81 ou à sgolleret@maisondelaideadomicile.fr [3]

LA MAISON DE L'AIDE A DOMICILE
199 rue Colbert, bâtiment Namur 5au rez-de-chaussée°
59000 LILLE
Contacts : 03 20 12 86 86 : contact@maisondelaideadomicile.fr [4]

pour aller plus loin

- Site web de la Maison de l'aide à domicile Accès [5]
- A lire : Besoin d'aide à domicile ? Accès [1]

URL de la source (modifié le 22/10/2021 - 10:48): https://www.wambrechies.fr/actualites/la-maison-de-laide-domicile-comme-son-nom-lindique

Liens
[1] https://www.wambrechies.fr/actualites/besoin-daide-domicile-pensez-adar
[2] https://www.wambrechies.fr/Services-publics/Aines
[3] mailto:sgolleret@maisondelaideadomicile.fr
[4] mailto:contact@maisondelaideadomicile.fr
[5] http://www.maisondelaideadomicile.fr/